

1. Identification

Identificateur de produit	Huile de palme
Autres moyens d'identification	
Synonymes	Huile de palme RBD * Oléine de palme RBD * Stéarine de palme RBD
Usage recommandé	Produit alimentaire; utilisé comme composant de l'alimentation animale, dans des applications non alimentaires, des produits cosmétiques; produit compatible alimentaire utilisé dans des applications techniques et des applications industrielles.
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Nom de la société:	Cargill Limited
Adresse:	300-240 Graham Avenue Winnipeg, MB R3C 4C5 Canada
No. de téléphone:	204-947-6320
Télécopie :	204-947-6495
Numéro de téléphone en cas d'urgence:	Amérique du Nord: 1-800-255-3924 International: +1-813-248-0585 Les appels à frais virés sont acceptés

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Dangers physiques non classifiés ailleurs	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Non classé.	
Éléments d'étiquetage		
Symbole de danger	Aucune.	
Mention d'avertissement	Aucune.	
Mention de danger	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.	
Conseil de prudence		
Prévention	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.	
Intervention	Se laver les mains après utilisation.	
Stockage	Conserver à l'écart de matières incompatibles.	
Élimination	Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux.	
Autres dangers	Dans de mauvaises conditions de stockage ou d'élimination, les matières poreuses telles que les chiffons, les isolants ou l'argile contenant ce produit peuvent se consumer spontanément.	
Renseignements supplémentaires	Aucune.	

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances			
Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Huile de palme	xx	8002-75-3	80-100\$ wt/wt

Remarques sur la composition	Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume. Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel.
-------------------------------------	---

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, sortir au grand air. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
-------------------	---

Contact avec la peau	Laver la peau avec de l'eau et du savon. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Contact avec les yeux	Toute substance en contact avec l'oeil devrait être rincée immédiatement à l'eau. S'ils s'enlèvent facilement, retirez les verres de contact. Consulter rapidement un médecin si les symptômes surviennent après le lavage.
Ingestion	Ne nécessite normalement pas de premiers soins. Obtenir toutefois des soins médicaux pour les ingestions de plus d'1/2 litre (1 pinte).
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Traiter de manière symptomatique.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO ₂).
Agents extincteurs inappropriés	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Dangers spécifiques du produit dangereux	Lors d'un incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former comme du : Oxydes de carbone. Chiffons, laine d'acier, ou des déchets contaminés par ce produit peuvent s'enflammer spontanément si elle est mal mis au rebut.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
Équipement/directives de lutte contre les incendies	En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Dans de mauvaises conditions de stockage ou d'élimination, les matières poreuses telles que les chiffons, les isolants ou l'argile contenant ce produit peuvent se consumer spontanément.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer pour une élimination ultérieure. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques. Empêcher l'écoulement dans les fossés, les égouts ou les cours d'eau. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions relatives à l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après utilisation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Une hygiène adéquate est essentielle pour les produits de qualité alimentaire.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Gardez le contenant fermé.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Substance	Type	Valeur	Forme
Huile de palme	TWA	3 mg/m3	Brouillard respirable.
		10 mg/m3	Brouillard.

Composants	Type	Valeur	Forme
Huile de palme (CAS 8002-75-3)	TWA	3 mg/m3	Brouillard respirable.
		10 mg/m3	Brouillard.

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Substance	Type	Valeur	Forme
Huile de palme	TWA	10 mg/m3	Brouillard.
Composants	Type	Valeur	Forme
Huile de palme (CAS 8002-75-3)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	10 mg/m3	Brouillard.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux En cas de contact probable, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau

Protection des mains Habituellement non requis. On recommande le port de gants de protection. Le fournisseur de gants peut recommander des gants appropriés.

Autre

Habituellement non requis. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Si les contrôles d'ingénierie ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées (lorsqu'il y a lieu) ou à un taux acceptable (dans les pays où des limites d'exposition n'ont pas été établies), un respirateur homologué doit être porté
Respiratoire type : Respirateur purificateur d'air, approuvé par le gouvernement (où applicable), muni d'un filtre approprié, cartouche ou poche filtrante.

Dangers thermiques

Aucune protection n'est habituellement nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique	Solide.
Forme	Solide grassex.
Couleur	Jaune rougeâtre à rouge foncé.

Odeur

Faible.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

27 - 42.5 °C (80.6 - 108.5 °F)

Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Non disponible.
Point d'éclair	313.9 °C (597.0 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Non disponible.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.
Tension de vapeur	Non disponible.
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Insoluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
Température d'auto-inflammation	315.56 °C (600 °F)
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Non disponible.
Autres informations	Point de fumée: 433 ° F (223 ° C)

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une exposition élevée à l'oxygène peut entraîner une polymérisation et un dégagement de chaleur. Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles. Exposition à la chaleur et contact avec des sources d'inflammation. Une exposition élevée à l'oxygène peut entraîner une polymérisation et un dégagement de chaleur.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu lors du stockage.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Une inhalation excessive des brumes d'huile peut affecter le système respiratoire. Les brumes d'huile sont classé comme nuisible particulaire par l'ACGIH.
Contact avec la peau	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation. Les personnes sensibles peuvent souffrir de dermatite après une longue exposition d'huile sur la peau.
Contact avec les yeux	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Ingestion	Aucune attendue car il s'agit d'un produit alimentaire.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un séchage, un fendillement et une irritation.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Les personnes sensibles peuvent souffrir de dermatite après une longue exposition d'huile sur la peau.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.
Cancérogénicité	Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Une inhalation excessive des brumes d'huile peut affecter le système respiratoire. Les brumes d'huile sont classé comme nuisible particulaire par l'ACGIH.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale.
Emballages contaminés	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état.

14. Informations relatives au transport

TMD	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IATA	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
IMDG	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC	Sans objet.

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne	Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.
Loi réglementant certaines drogues et autres substances	Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux**Convention de Stockholm**

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	17-Décembre-2019
Date de la révision	-
Version n°	01
Liste des abréviations	CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie). PEL : Limite d'exposition admissible. TWA : Moyenne pondérée dans le temps.
Références	ACGIH EPA : Base de données AQUIRE NLM : Base de données de substances dangereuses ÉTATS-UNIS. Monographies du CIRC sur les expositions en milieu de travail aux agents chimique
Avis de non-responsabilité	Cargill Incorporated ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.